

21 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 décembre 2006](#)

Fondation de labellisation

Création d'une fondation visant à promouvoir les labels de production et de consommation durables

Création d'une fondation visant à promouvoir les labels de production et de consommation durables

Sur proposition de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, et de M. Bruno Tobback, Ministre de l'Environnement, le Conseil des Ministres a approuvé un amendement au projet de loi portant des dispositions diverses. Cet amendement crée une fondation qui a pour objectif de promouvoir des labels encourageant des modes de production et de consommation durables. Il s'agit entre autres des labels qui sont contrôlés par le Label écologique européen et le Label social belge. Pour ces labels, la fondation contribuera à une gestion et une promotion plus professionnelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe